

Le transport en zone rurale dans les Pays de la Loire

ORT le 28 novembre 2017

Le transport en zone rurale dans les Pays de la Loire

I. Les nouvelles compétences de la Région

II. Les perspectives et les feuilles de route régionale

III. Le retour d'expérience sur le transport à la demande en Maine-et-Loire

Le transfert de compétences en quelques dates

- **1^{er} janvier 2017** : délégation de compétence du transport régulier et à la demande aux départements
- **1er septembre 2017** : Prise de compétence en matière de transport scolaire, régulier et à la demande
- **1er janvier 2018** : transfert administratif des agents
 - Environ **90 agents** à transférer (32 agents actuellement à la Direction des Transports et des Mobilités de la Région)

Le transfert de compétences en quelques chiffres

- Environ **190 M€** de budget de fonctionnement pour **28 M€** de recettes (R/D = 15 %)
- **140 000 élèves** à transporter
- **683 marchés** et **11 DSP** (3 marchés et 3 DSP actuellement pour les lignes autocars régionales)
- **117 lignes régulières** d'autocars (11 lignes régionales autocar auparavant)
- **3700 circuits scolaires**
- Environ **2 800 autocars** (40 auparavant sur les lignes régionales)
- **5 000 poteaux d'arrêts** (135 auparavant sur les lignes régionales)
- 13 AO2 en Loire-Atlantique, 126 AO2 en Vendée

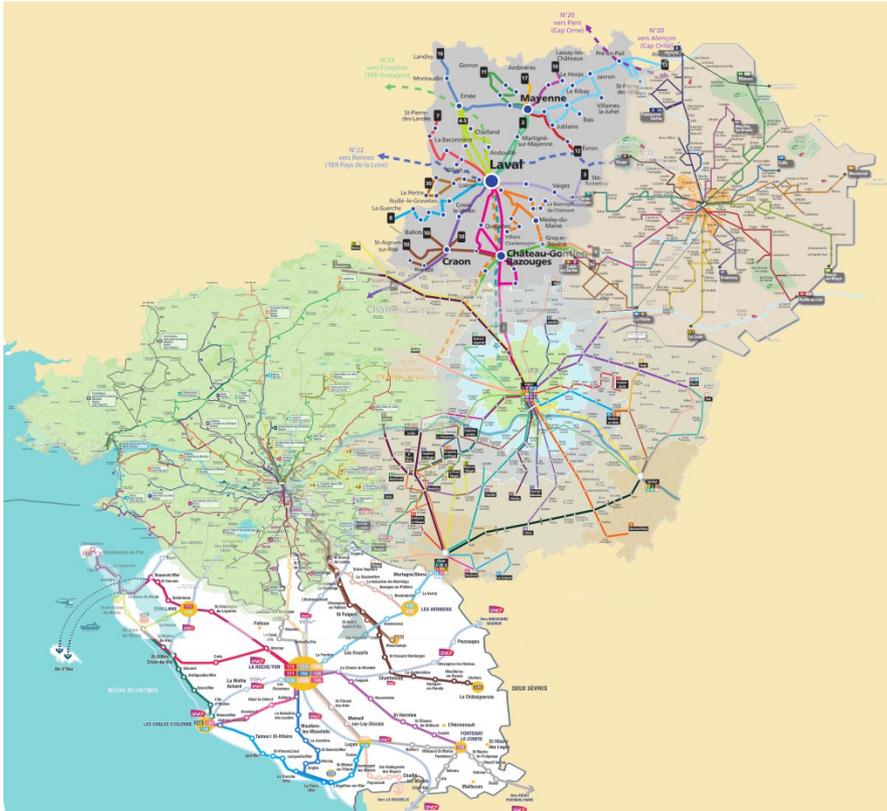
L'exercice de la compétence

- **Création de 5 services de transports routiers de voyageurs**
 - Basés en Département
 - Pilotés par un chef de service rattaché à la Direction des Transports
 - Structurés par des modes de gestion et des effectifs variés
 - Travaillant en lien étroit avec un élu Transports référent
- **Travail important sur les perspectives à venir**
 - 14 Groupes de travail mis en œuvre
 - Nombreux chantiers à investiguer

Les perspectives

- Un nouveau nom unique pour le réseau régional
- La tarification
- Les modes de distribution
-
- Une « Etude Mobilité » ... vers un nouveau réseau unique régional

6 réseaux à harmoniser



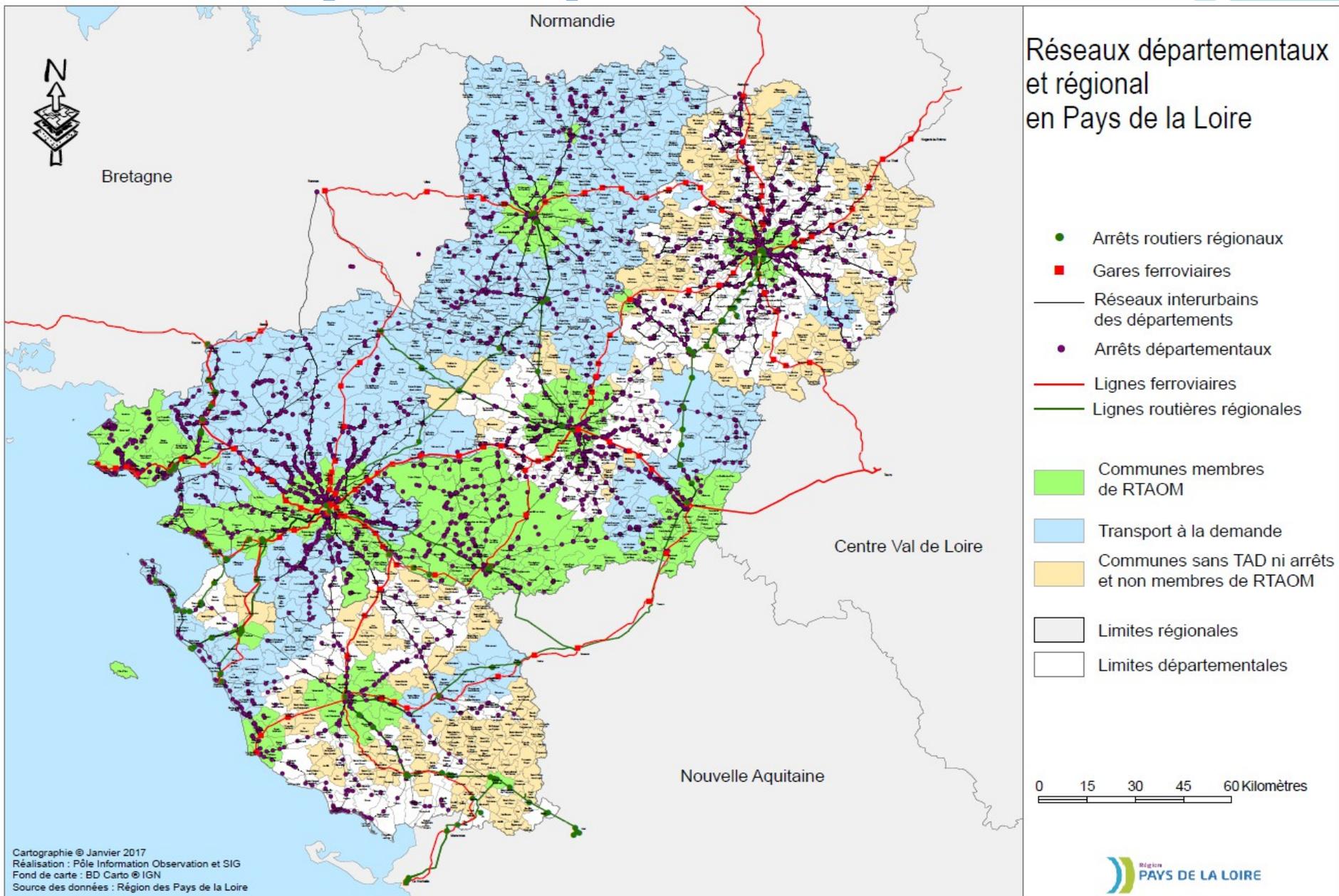
l'esprit grand ouvert



6 réseaux à harmoniser

- Diagnostic offre et demande
- Hiérarchisation du réseau
 - Lignes structurantes/secondaires/locales/désenclavement ?
 - Offre ferroviaire
 - Rôle majeur du transport à la demande en articulation avec le réseau régulier
 - Place des lignes scolaires ?
- Investigation des axes touristiques et économiques

Le pacte pour la ruralité



Le pacte pour la ruralité

- **Garantir qu'avant la fin du mandat, toutes les communes des Pays de la Loire bénéficient d'une offre de transport en commun, qu'il s'agisse d'une ligne régulière, d'un transport à la demande ou autre.**
 - Permettre à chaque commune d'être reliée à son pôle territorial et/ou à une ligne structurante du territoire.
 - Développer et harmoniser les dispositifs de TAD
 - Encourager les modes de transport innovant
- **Soutenir les solutions alternatives permettant de favoriser le mobilité en milieu rural**
 - Plateformes de mobilité

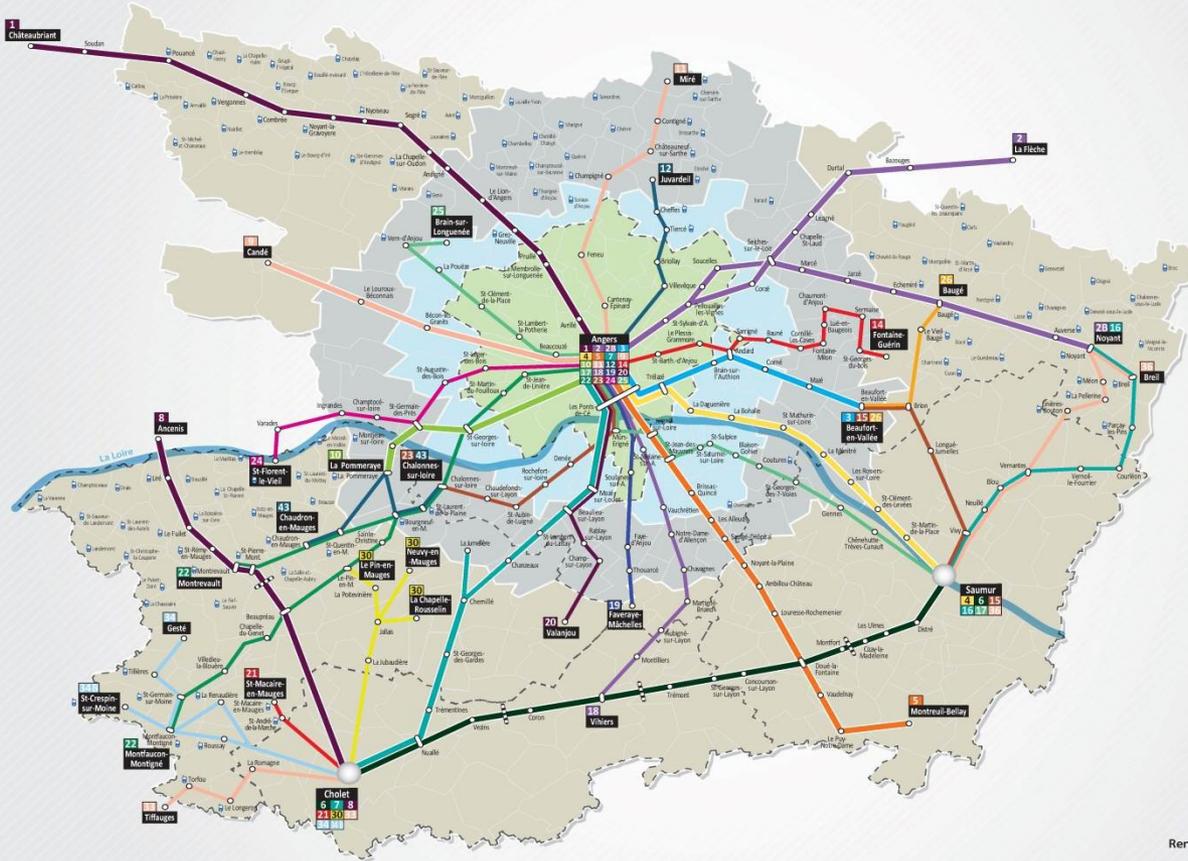
Retour d'expérience sur le transport à la demande en Maine-et-Loire

UNE IDENTITÉ HOMOGÈNE ET DÉCLINÉE Le TAD intégré au réseau Anjoubus



l'esprit grand ouvert





Les tarifs

Un franchissement de zone = un changement tarifaire



Frontière tarifaire supplémentaire

Les lignes du réseau Anjoubus

- Lignes principales
- Lignes de proximité
- Arrêt desservi par une seule ligne
- Arrêt desservi par plusieurs lignes
- Commune de départ et d'arrivée d'une ligne
- - - limites d'agglomération



Commune desservie en transport à la demande
Renseignements et réservations au 0 241 814 814

Le TAD : un outil de mobilité adapté aux zones rurales

Principes généraux du schéma départemental des transports voyageurs mis en place en 2011

Hiérarchisation du réseau : lignes régulières principales, lignes de proximité...

- **Le TAD permet de desservir toutes les communes du bassin en favorisant les dessertes express en lignes régulières (les arrêts sur la ligne express sont limités en faveur d'une desserte rapide). Les usagers des communes rurales, par le biais du TAD, bénéficient donc de l'accès aux lignes express, notamment vers les agglomérations.**

Complémentarité et intermodalité des réseaux

- **Le TAD permet les rabattements vers les offres de transport en commun existantes : TER et lignes régulières**

Optimisation du réseau et réflexion sur l'équilibre économique du réseau

- **Le TAD est un mode de transport adapté pour les besoins en mobilité des zones rurales peu denses (déplacement d'un véhicule sur réservation)**

Évolution de l'offre de services en fonction des besoins (services express, lignes en déclenchement à la demande...)

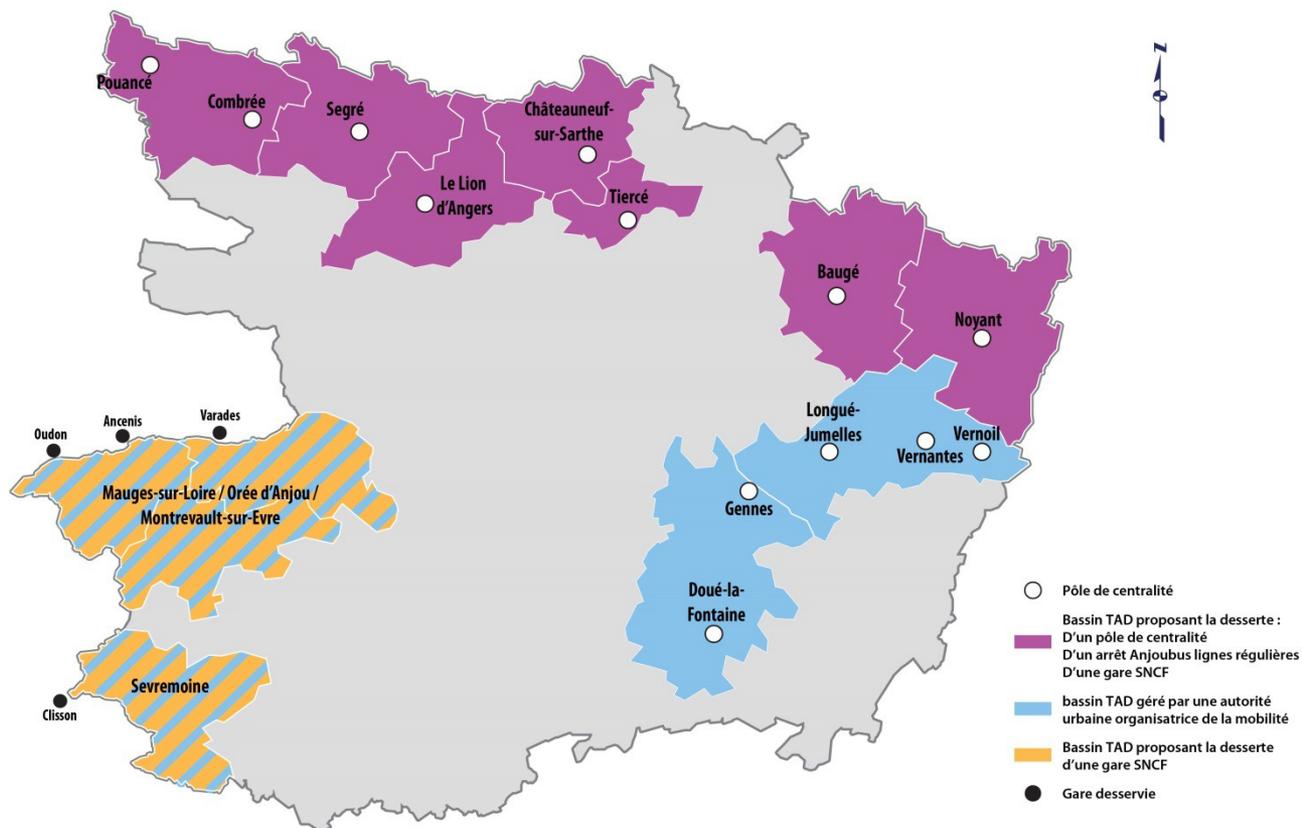
- **La centrale de réservation étant gérée en interne (Service transport routier voyageurs du Maine-et-Loire), les adaptations de services sont mises en place lorsqu'un besoin est identifié (exemple : déplacement le mercredi matin sur le marché de Segré initialement proposé en TAD et basculé en ligne régulière compte tenu de la régularité d'usage et du nombre d'usagers.)**

l'esprit grand ouvert



Le TAD : un outil de mobilité adapté aux zones rurales

BASSINS ANJOUBUS À LA DEMANDE



www.anjoubus.fr

l'esprit grand ouvert



Le TAD en Maine-et-Loire

Principales caractéristiques

- Service de proximité à destination :
 - des pôles de centralité,
 - en rabattement sur les lignes régulières,
 - Et en rabattement des gares ferroviaires selon les bassins.
- Accessible à tous (hors élèves à destination des établissements scolaires) du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00
- Sur réservation téléphonique préalable : avant 16h la veille du déplacement. Réservations possibles sur 1 mois.
- L'outil d'accessibilité du réseau Anjoubus

l'esprit grand ouvert

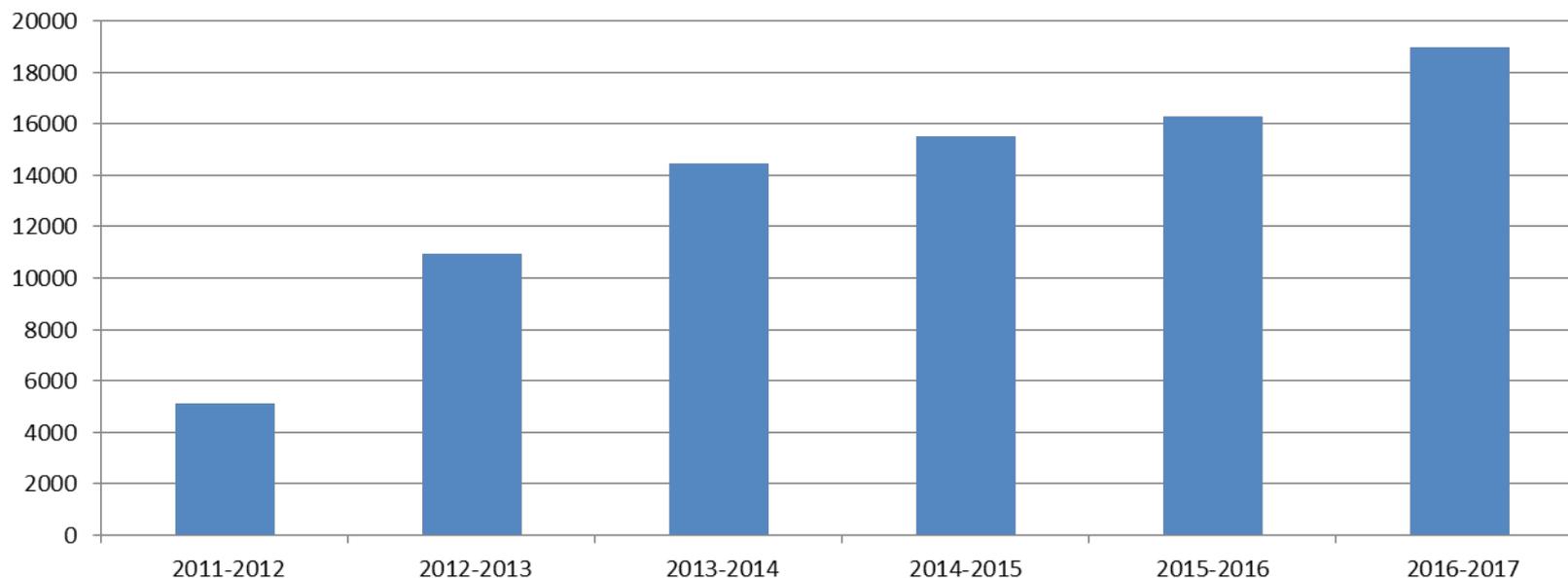


Le TAD en Maine-et-Loire

- **Adhésion obligatoire (gratuite)**
- **Réservation préalable** : centrale de réservation organisée au sein du Service Transports Routiers Voyageurs 49
- L'horaire de course peut être décalé par rapport à l'horaire demandé par le client (18 courses maximum/jour/bassin)
- Pas de concurrence avec les lignes régulières, mais une complémentarité (rabattement)
- Prise en charge et dépose à des points d'arrêt imposés, ou adresse à adresse pour les personnes à mobilité réduite

Le TAD en Maine-et-Loire – La fréquentation

NOMBRE DE VOYAGES



Zoom lignes régulières : 702 819 voyages en 2016-2017

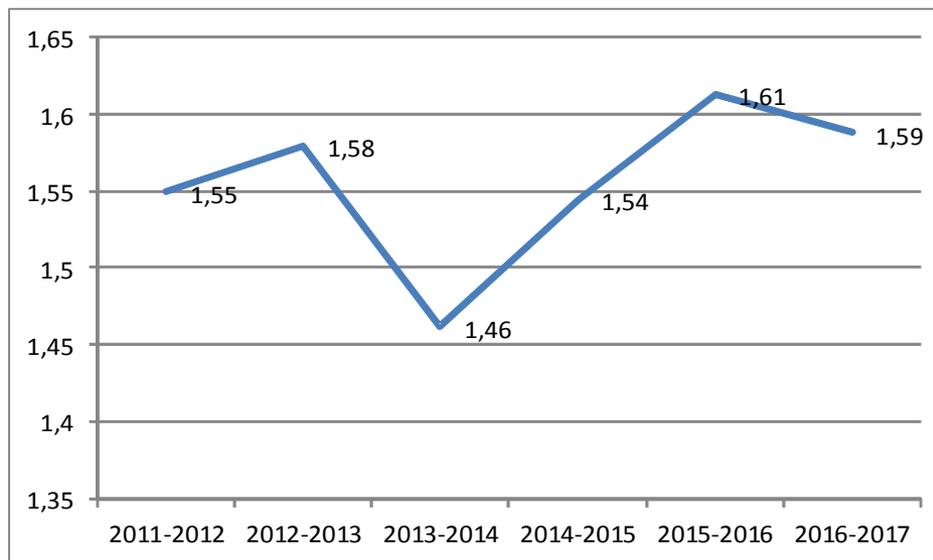
**4 bassins en 2011
8 bassins en 2013
6 bassins en 2017**

l'esprit grand ouvert



Le TAD en Maine-et-Loire – La fréquentation

TAUX DE GROUPEMENT MOYEN (nb usagers/course)



2013-2014 : 4 nouveaux bassins

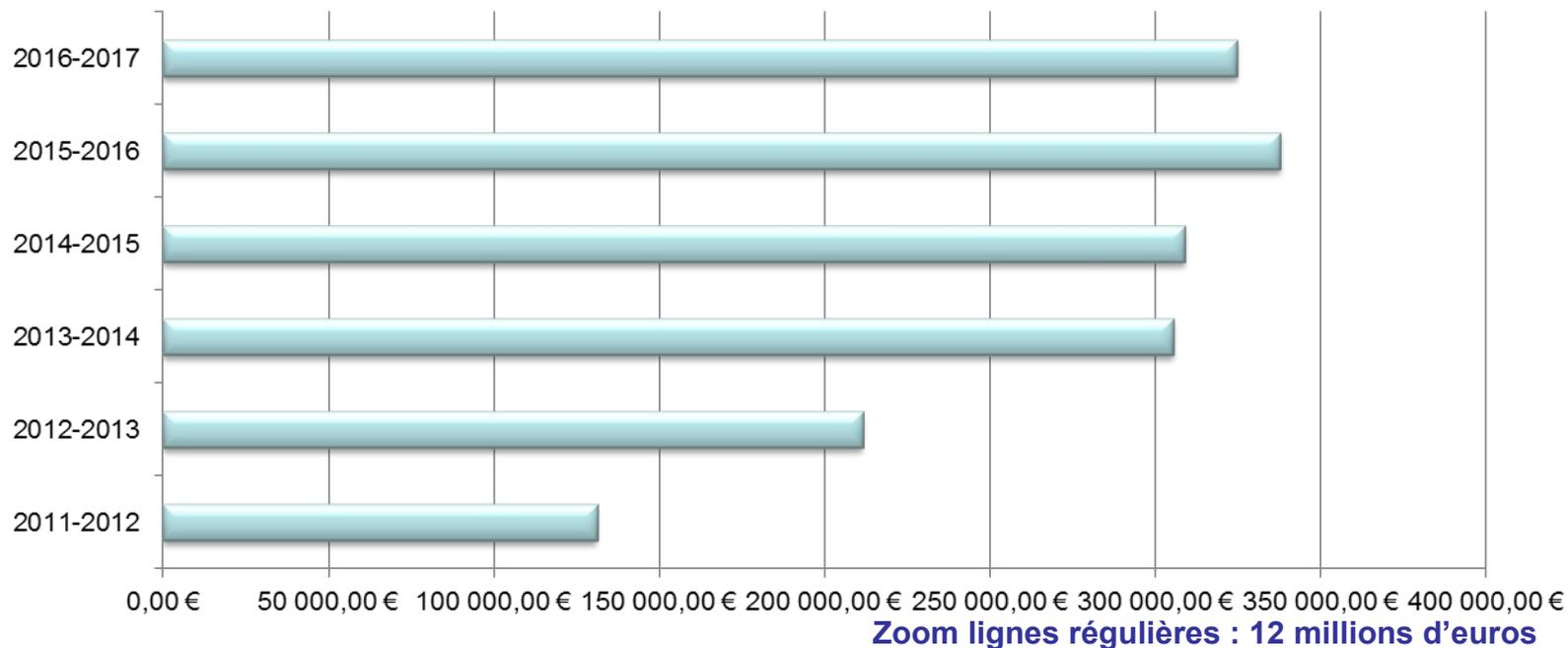
4 bassins en 2011
8 bassins en 2013

l'esprit grand ouvert



Le TAD en Maine-et-Loire – Le budget

COÛT GLOBAL



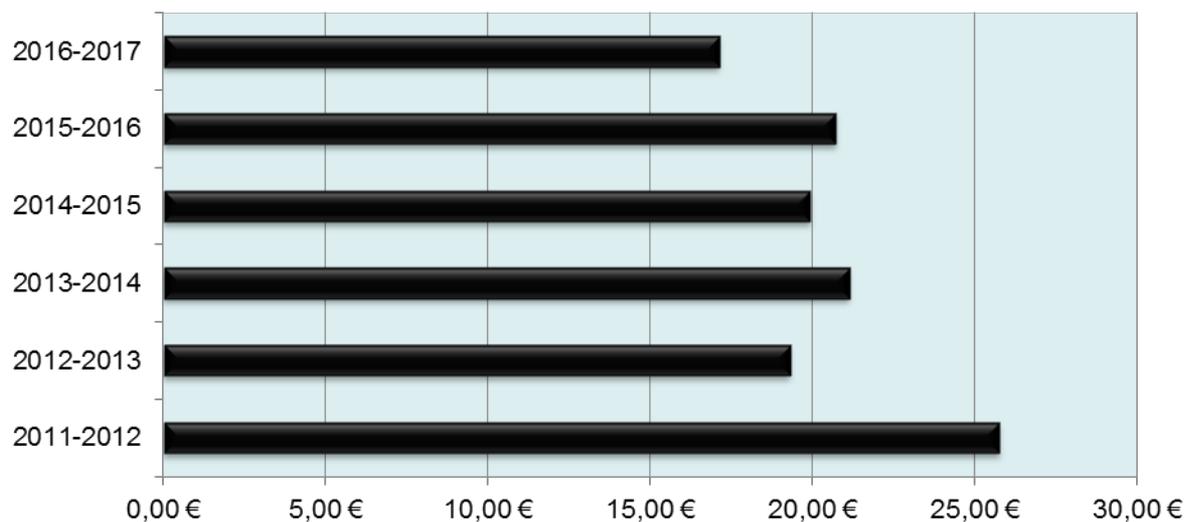
4 bassins en 2011
8 bassins en 2013
6 bassins en 2017

l'esprit grand ouvert



Le TAD en Maine-et-Loire – Le coût au voyage

COÛT AU TRAJET



4 bassins en 2011
8 bassins en 2013
6 bassins en 2017

l'esprit grand ouvert



TAD en Maine-et-Loire – Les tarifs



	Ticket unité	Carnets de 10 tickets	Abonnement mensuel	Abonnement annuel
TAD SEUL	2	15	48	41
TAD + 1 zone AB	2	15	48	41
TAD + 2 zones AB	4,20 €	28 €	60 €	53 €
TAD + 3 zones AB	6,20 €	41 €	90 €	79 €



l'esprit grand ouvert



TAD en Maine-et-Loire – Les tarifs

☐ Tarif Pratik+ : TAD + TER

Les tarifs indiqués représentent la part à payer à Anjoubus uniquement.

- Abonnement mensuel : **48 €**
Sans engagement
- Abonnement annuel : **41 €**
Tarif mensuel avec engagement d'un an



Les abonnements sont délivrés uniquement en guichet SNCF

☐ Tarif solidarité : 0,50 € le voyage

☐ Tarif ICAR accordé à condition que le trajet TAD soit combiné avec un trajet ligne régulière (en rabattement).

TAD + LR = 1,50 € avec la carte ICAR (selon les jours de fonctionnement)

Le tarif ICAR (1,50 €) n'est pas accordé sur le TAD seul



l'esprit grand ouvert



TAD en Maine-et-Loire – Les tarifs

• Un tarif identique TAD et LR depuis janvier 2017 (trajets monomodaux ou multimodaux) pour :

- Une équité entre les personnes desservies directement par une ligne régulière et les autres personnes devant utiliser le TAD en complément,
- Une équité entre les personnes à mobilité réduite et les autres personnes, le transport à la demande étant l'outil stratégique d'accessibilité du réseau Anjoubus,
- Une tarification identique pour les usagers concernés par un report imposé sur le transport à la demande en cas de suppression de points d'arrêts peu fréquentés de lignes régulières

TAD en Maine-et-Loire & écomobilité

- **Utilisation de véhicules à moteur électrique**

- Depuis septembre 2017, à l'occasion du transfert de compétence à la Région et du renouvellement des marchés
- Un véhicule électrique minimum par bassin
- **Priorisation de l'utilisation du véhicule électrique (exemple du Bassin de Baugé-Noyant : 373 courses sur 468 réalisées en sept-oct 2017 avec le véhicule électrique, soit presque 80%)**



l'esprit grand ouvert

